



constituer recours contre une invitation à quitter le territoire

Par **aihaz**, le **21/03/2016** à **20:48**

bonjour, je suis une mère de famille de 35 ans avec 3 enfants de 2,5 et 8ans scolarisés depuis 2 ans dans la ville ou nous vivons près de lens.nous sommes arrivés en france avec mon mari et les enfants avec des visas courts séjours ,et nous en sommes restés à ce jour sans papiers.nous avons entamé une démarche afin d'être régularisés ,mais la préfecture a refusé en nous invitant à quitter le territoire. aujourd'hui ,la police de lens m'a convoqué et m'ont retiré mon passeport me menaçant de possibilité de me renvoyer de force en algerie et m'éloigner de mes enfants si je ne leurs montre pas mon passeport ,par peur ,je me suis présenté muni du passeport et me l'ont retiré. j'ai 2 mois pour constituer un recours contre cette décision sachant que je n'ai ni les moyen de payer un avocat ni comment m'y prendre pour bénéficier de l'aide juridique. je suis toute seul et j'ai besoin de votre aide dans ma démarche. je vous précise que mon mari est retourné en algerie car il n'arrive pas à trouver du travail dans cette région,donec il subvient à nos besoin à partir d'algerie.

Par **youris**, le **21/03/2016** à **21:22**

Bonjour,

La solution est de faire un recours devant le tribunal administratif.

Il vous faut trouver une association d'aide à des étrangers dans votre situation.

Mais en venant en france avec des visas courts séjours, vous avez pris le risque de vous retrouver dans cette situation précaire.

Salutations